

SERVICE COMMUNICATION

Affaire suivie par Emmanuel Gaiotti
Poste : 05 53 40 46 81

A Fumel, le 14 janvier 2011

Note de synthèse : la Plate-forme Bois Energie

Des ressources locales pour un développement durable

La plaquette forestière représente, avec les bûches, les granulés de bois et les déchets connexes de scieries, l'une des quatre sources d'approvisionnement des chaudières au bois énergie.

La plaquette forestière est le résultat du broyage par des engins mécanisés (broyeurs à couteaux) des **rémanents d'une exploitation forestière** ou de **bois noble** de faible diamètre (40 cm).

I/ Un massif important, largement morcelé et sous-exploité

a) Une ressource d'envergure...

- Le massif forestier du Fumelois est le **second massif forestier du département**, derrière celui de la partie dite landaise (*source : 4ème inventaire forestier national*). La forêt couvre près de 12 000 ha, soit un taux de boisement moyen de 50 %.

- Au niveau des essences représentées, on retrouve, par ordre d'importance, le châtaignier (essence dominante en peuplement pur ou en mélange), le pin et enfin le chêne.

- Au niveau du peuplement, le taillis est la forme dominante (88% de la surface totale).

b) ...insuffisamment mise en valeur

- Ce massif, fortement morcelé, empêche une large exploitation. On recense ainsi 3063 propriétaires pour des parcelles de taille souvent réduite (3.7 ha en moyenne/propriétaire). Près de la moitié des parcelles font moins d'1 ha.

Forêt vieillissante (baisse de qualité, problèmes phytosanitaires, mortalité) et démobilitation des propriétaires concourent à une exploitation de moins en moins soutenue.

La sécheresse a en outre entraîné un dépérissement des châtaigniers, devenus la ressource principale en sous-étage et inutilisable pour la papeterie ou la parqueterie.

Aujourd'hui cette sous-exploitation met à mal le patrimoine paysager, environnemental et économique que représente cette forêt pour le territoire.

- **Le conventionnement mis en place avec la Chambre d'Agriculture** a permis de recenser les propriétaires forestiers susceptibles de participer à une revitalisation, d'élaborer des diagnostics individuels et d'informer sur les aides mobilisables.

Ce travail, qui incitera les propriétaires à exploiter durablement leurs parcelles, permettra de maîtriser au mieux l'approvisionnement de la plateforme.

II/ Le bois énergie, un débouché d'avenir

- le bois d'œuvre

On recense actuellement sur le territoire trois scieries sur le territoire (notamment Briolance–Bois) et quelques petites unités de transformation (sciage à façon, fabrications de palettes).

- le bois d'industrie,

Des unités de transformations sont absentes du territoire et ne constituent pas un débouché rentable pour les propriétaires.

Le bois de chauffage se vend relativement bien à des prix stables. De plus, 2 charbonniers sont installés sur le massif et valorisent une partie des excédents de bois. Toutefois les volumes exploités sont encore inférieurs de 40 % au potentiel de développement du massif forestier.

- le bois énergie

Les acteurs locaux se sont interrogés depuis 2006 sur les moyens de revitaliser le massif. Le développement d'une filière bois énergie est né avec la création de la Plate-forme de broyage (dans le cadre d'un précédent « Pôle d'Excellence Rurale »).

Au delà du nouvel outil mis en place sur le territoire, l'enjeu pour les acteurs locaux est de pouvoir dès à présent conforter l'ensemble des acteurs de la filière en incitant les propriétaires à exploiter leurs parcelles. Il s'agit aussi de s'inscrire dans un projet de développement local en incitant les collectivités et entreprises à s'équiper en chaudière bois.

III/ Le projet de la PBE à Blanquefort-sur-Briolance

a) Principes généraux

- Broyage sur plate-forme fixe : le broyeur fixe permet le tri des produits par le calibrage des plaquettes avec des grilles amovibles.
- Qualité du produit : sec et trié : Le produit est stocké sous hangar par calibre et taux d'humidité. Un système par ventilation saturée intégré dans le bâtiment permet d'accélérer le séchage.
- Granulométrie: 3 types : 0 à 10 mm, 10 à 30 mm, 30 à 60 mm.
- Un taux d'hydrométrie compris entre 18% et 30 % maximum.

b) Données de production

La Plate-forme démarre en 2011 sur un cadencement de 1 500 tonnes /an.

Au gré des installations de chaufferies collectives sur le Fumémois et le Villeneuvois, la Plate-forme pourra porter sa production annuelle à 20 000 tonnes.

IV/ Financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant H.T.	Désignation	Montant
Construction d'un bâtiment de production	324 994,29	Etat - FNADT	205 322,80 (30%)
Acquisition d'un broyeur	329 187,45	Etat - DDR 2007	24 677,00 (4%)
		Conseil Général 47	97 750,00 (15%)
		ADEME	17 250,00 (3%)
		FEDER	115 000,00 (18%)
		Autofinancement CCFL	194 181,94 (30%)
TOTAL H.T.	654 181,74	TOTAL	654 181,74

La participation de l'Etat (FNADT + DDR) représente ainsi 230 000 euros, soit 34% du montant total de l'opération.

Ces cofinancements ont été obtenus grâce au **partenariat construit dans le cadre du pôle d'excellence rurale**, qui explique par ailleurs l'implication des serristes depuis le début de l'opération.

V/ Structure de l'exploitation

a) Création de « Fumel Energie Durable »

Une Société d'Economie Mixte (SEM) a été constituée, sous le nom de « Fumel Energie Durable ».

L'approvisionnement de la Plate-forme à long terme est garanti :

- d'une part grâce aux partenaires privés : M. Castagné, scieur et parqueteur, génère annuellement 5 000 tonnes de produits connexes de scierie et 2 000 tonnes de bois d'industrie tandis que M. Marès, exploitant forestier, a une capacité de 15 000 tonnes/an.
- D'autre part grâce aux achats que la SEM pourra effectuer en direct auprès des propriétaires forestiers et autres exploitants et scieurs de la région.

La part des collectivités locales dans la SEM « Fumel Energie Durable » représente près de 51 %.

Les collectivités publiques disposeront de 3 membres sur 5 au conseil d'administration.

M. Jean-Louis Costes est le Président de la SEM « Fumel Energie Durable »

M. Didier Caminade est le Directeur général

M. André Bonneilh, Vice-président du conseil d'administration

MM. Castagné et Marès sont les directeurs délégués de la structure.

b) Objet social de la SEM :

La Société a pour objet :

- l'exploitation de Plateformes bois-énergie,
- la promotion et la commercialisation des énergies renouvelables.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

c) Débouchés

L'un des objectifs consistant dans la réduction de consommation énergétique, les livraisons se limitent à un rayon de 50-60 km.